

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 28 Août 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine Nord

NOR : JUSF2323342A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine Nord ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse d'Aquitaine Nord.

Vu la proposition de l'organisation syndicale FO en remplacement de monsieur Alexandre Reggiani qui effectue une mobilité hors du périmètre de la direction territoriale Aquitaine Nord.

ARRETE :

Article 1er

Sont élus représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine Nord les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaire : Mme Fatiha MOHAMED HAMROUN (ECH-CHARI)

Suppléant : M. Radouane BOULACHEB

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : M. Patrice RAYBAUD
Mme Fabienne DEMARE

Suppléants : Mme Nathalie MOULIN
Mme Corrine LAW-KINE

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : M. Chakir BELGOUZIA
M. Xavier ANDRIEUX

Suppléants : M. Quentin SOLDINI
Mme Manare KHALI

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaire : Mme Colette VERLEYRAULT (RAULT)

Suppléant : M. Patrice LE NORMAND

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

L'arrêté du 13 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine Nord est abrogé.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse d'Aquitaine Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 Août 2023

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse d'Aquitaine Nord

Jean-Luc BONNEFEMNE



Le Directeur Territorial
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Aquitaine Nord.
Jean-Luc BONNEFEMNE